



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général pour les
affaires régionales et
européennes**

ACCORD-CADRE

**Accord-cadre relatif à la réalisation de prestations de nettoyage
des sites des services de l'Etat et de certains de ses
établissements publics dans les départements des Ardennes
(08), de l'Aube (10), de la Haute-Marne (52), de la Meuse (55),
du Haut-Rhin (68) et des Vosges (88).**

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Annexe n°1:

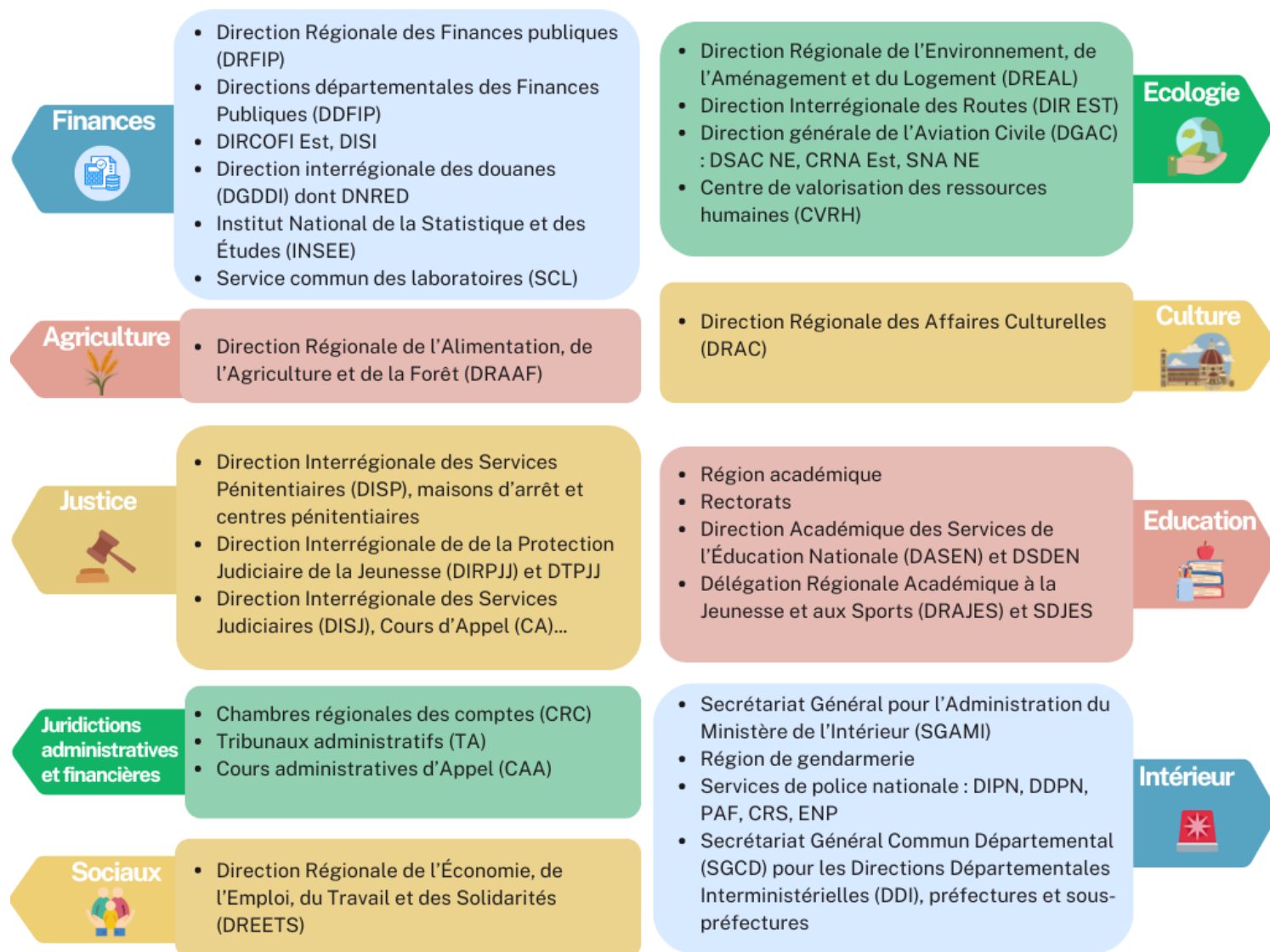
**Liste des services de l'État et Établissements publics
bénéficiaires de cet accord-cadre**

Le présent document est commun à tous les lots

Référence de la consultation
2026_PFRAGE_NETT_6dpt

Conformément au décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 créant la Direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État, le présent accord-cadre est passé par la Préfecture de la région Grand Est pour le compte de l'ensemble des services de l'État implantés dans les 10 départements de la région Grand Est, hors ministère des armées, à savoir :

• **Les services de l'État en région :**



Il s'agit d'une liste non exhaustive pouvant évoluer selon les réformes de l'administration territoriale de l'État et les réorganisations de services.

⚠ Il ne faut pas confondre la Préfecture de région Grand Est, représentant de l'État au niveau régional avec la Région Grand-Est qui est une collectivité territoriale gérée par des élus locaux.

• **Les établissements publics présents dans la région Grand Est, membres du groupement de commande permanent national, et ayant confirmé leur adhésion à cet accord-cadre**

- RÉSEAU CANOPÉ